



Département des Yvelines

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

---

## Mairie de Villiers-le-Mahieu

---

### CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal - Séance du 23 janvier 2023

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 23 janvier 2014 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2023, s'est réuni publiquement au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire

**Étaient présents** : Patrick BOURDEAUX, Didier JODIN, Arnaud GOEPP, Fabrice LECLERC, Monique BOURDEAUX, Adrien FARÉ, Julien THORON, Laurent JOUFFROY, Sandrine HAGNIER, Frédéric FONTAINE.

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Fabrice LECLERC  
Brunhilde JENNY pouvoir à Laurent JOUFFROY  
Laurent DUVAL pouvoir à Julien THORON  
Mélanie DELANGE pouvoir à Sandrine HAGNIER

**Absents excusés :**

*L'ordre du jour est le suivant :*

**Désignation d'un secrétaire de séance**  
**Approbation du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2023**  
**Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023**

**Délibérations :**

1- Vote du quart

- 2- Décision modificative n°3
- 3- Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune et le SIARNC pour le raccordement électrique d'une caméra de surveillance sur leur installation.

### **Questions Diverses**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **dix-neuf heures**.

**A été nommé secrétaire** : Fabrice LECLERC

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 07 novembre 2023**

Voté à l'unanimité.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023**

Voté à l'unanimité.

#### **Délibération 2023-01 : Vote du quart**

Arrivée de Monsieur Adrien FARÉ à 19h05.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que le vote du budget primitif 2024 devrait intervenir courant avril 2024 ;

Considérant la nécessité de financer des dépenses urgentes jusqu'au vote du budget primitif 2024.

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023, selon le tableau ci-après :

**Crédits ouverts en 2023 :**

874 248 €

**Montant autorisé avant le vote du BP 2024 :**

218 562 €

Le montant sera ventilé comme suit :

**-Chapitre 20** : 18 562 €

**-Chapitre 21** : 200 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024.

#### **Délibération 2023-02 : Décision modificative n°3**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de la décision modificative n°3 sur le budget de l'exercice 2023 en section Fonctionnement :

<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>							
<b>CRÉDITS OUVERTS</b>				<b>CRÉDITS FERMES</b>			
Chapitre	Compte	Intitulé	Montants	Chapitre	Compte	Intitulé	Montants
014	739118	Autres reversements de fiscalité	500 €	011	60633	Fournitures de voirie	- 500 €
<b>Total</b>			500 €	<b>Total</b>			- 500 €

**Délibération 2023-03 : Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune et le SIARNC pour le raccordement électrique d'une caméra de surveillance sur leur installation.**

Monsieur le Maire informe l'équipe Municipale qu'il est nécessaire de signer une convention avec le SIARNC afin de pouvoir raccorder électriquement une caméra dans le cadre du projet de vidéoprotection sur les équipements appartenant au SIARNC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune et le SIARNC pour le raccordement électrique d'une caméra de surveillance sur leur installation.

Monsieur Adrien FARÉ interroge Monsieur le Maire sur le coût d'électricité que le syndicat va nous facturer.

Monsieur le Maire informe que le coût sera de 150€ de frais/ an, comme le prévoit la convention.

**Questions Diverses**

- Monsieur le Maire indique que le logiciel de gestion des caméras de surveillance sera modifié sans frais pour la commune, afin d'anticiper et intégrer les caméras avec lecture de plaques déployées en phase 2 du déploiement qui est à l'étude avec Bouygues Telecom.
- Monsieur JODIN remercie le personnel communal sur l'organisation et leur implication pour trouver des solutions lors des intempéries de début janvier.
- Monsieur le Maire indique que la rue du centre est une route Départementale et que la mairie ne pouvait intervenir que sur les routes communales. Le personnel technique a fait son maximum pour déneiger les trottoirs et les entrées des bâtiments communaux ainsi que les cours d'école et garderie.
- Monsieur le Maire informe que les travaux de sécurisation aux abords des écoles ont commencé depuis hier et devront se terminer sous 10 jours.
- Monsieur LECLERC souhaite savoir ce qu'il en est d'un planning prévisionnel des prochaines réunions du Conseil municipal, Monsieur le Maire indique que l'envoi de ce planning devrait se faire prochainement.
- Monsieur LECLERC indique que le tableau de bord de suivi des projets sera complété et proposé lors de la prochaine réunion

- Monsieur LECLERC rappelle qu'il faut préparer des actions pour anticiper l'obligation de ne pas jeter les déchets végétaux dans la poubelle verte.
- Monsieur LECLERC rappelle la journée au château le 30 mars prochain.
- Monsieur LECLERC alerte concernant de nouveaux trous qui présentent des risques route d'Autouillet.
- Monsieur FARÉ interpelle Monsieur le Maire sur les panneaux de signalisation manquants « rue des prés ». Monsieur le Maire indique que les panneaux sont commandés.
- Monsieur FARÉ indique qu'il y a un monticule de terre sur les routes et la circulation devient dangereuse. Monsieur le Maire indique que la société Enedis va aplatir la terre avec leur machine et ainsi dégager la route afin qu'elle soit de nouveau accessible en toute sécurité.
- Monsieur FARÉ réclame une nouvelle fois le détail du projet des travaux de la rue des 24 Arpents faisant l'objet de l'étude en CAO car il n'a pas été partagé contrairement à ce qui avait été dit
- Monsieur LECLERC interpelle Monsieur le Maire sur les travaux de la plateforme de compostage de Thoiry Bionergie concernant le désagrément olfactif et la circulation des camions que cela va engendrer sur la commune. Monsieur le Maire indique qu'il a un rendez-vous la semaine prochaine avec eux et invite Monsieur LECLERC à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18

Le secrétaire de Séance,

Le Maire,